

Catégorie C5 – Side-car

1. Définition

Le side-car est un véhicule sans moteur à deux voies sur trois roues, composé d'une moto et d'un plateau, dont l'équipage est constitué d'un pilote et d'un copilote. La direction est actionnée par un guidon. Des suspensions à roues indépendantes sont autorisées.

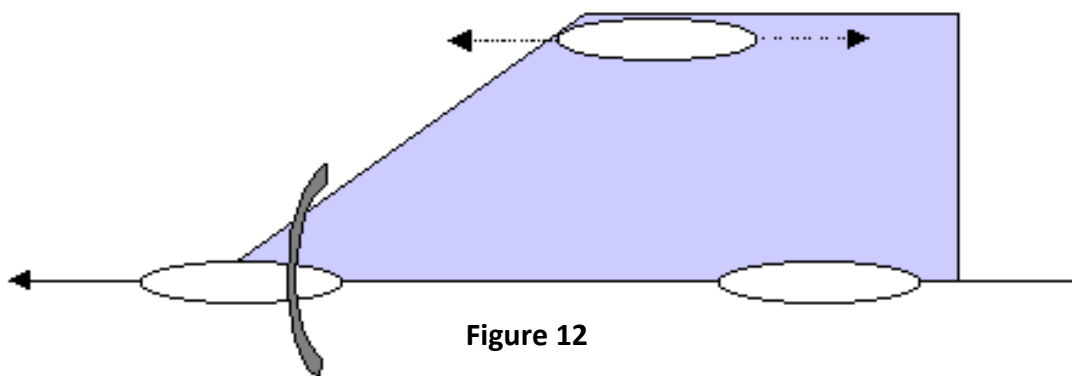


Figure 12

2. Dimensions

Longueur maximale	2500 mm (sans les points d'attache)
Largeur maximale	1200 mm
Empattement minimum	700 mm (distance prise entre l'axe vertical du guidon et la roue du plateau)

3. Poids

Le poids maximum du side-car sans équipage est de 100 kg.

4. Roues

Le choix des roues est libre, pneus gonflés, diamètre maximum 500mm. Il est interdit d'apporter des modifications autres que l'usure normale sur les pneumatiques.

5. Freins

Des freins efficaces sont obligatoires sur deux roues au minimum et actionnées par le pied ou la main du pilote. Pas de freins au sol.

6. Equipement spécifiques

Combinaison type moto avec protection ou équipement équivalent est obligatoire.



7. Sécurité

Des poignées solides sur la moto et le plateau pour permettre une mobilité du copilote en toute sécurité dans les virages sont obligatoires. La protection du dessus du guidon par de la mousse pour le menton du pilote est obligatoire, de même que le port de genouillères et coudières pour le pilote et le copilote. L'équipage n'a pas le droit de s'inverser (copilote à la place du pilote) pendant la compétition. La roue du plateau doit être entièrement couverte, la roue arrière doit être protégée. La carrosserie est autorisée seulement à la partie avant du side-car et ne peut pas couvrir le pilote.

8. Numéros de course

Selon « Règlement Technique FISD ». Chapitre II – Point I. Le ou les numéros de course seront délivrés par l'organisateur et l'emplacement défini par celui-ci.

9. Position de départ

Position allongée au départ, vérification par un commissaire technique se trouvant en permanence au départ.

10. Sanctions

Le non-respect du présent règlement, entraînera l'exclusion de la compétition ceci sans aucune dérogation dans le cas d'une course FISD.

11. Historique des modifications

Remplacement CECCAS par FISD le 12 novembre 2010

Modifications approuvées lors de l'AG à Predappio du 5.11.2011 :

- Point 8 : Définition du numéro adapté au règlement général

Modifications approuvées lors de l'AG à Wittinsburg le 11.11.2012 :

- Point 4 : Plus de modifications sur les pneumatiques